



Délibération n° 53 / 2015

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quinze, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINÇON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, M. Michael GIL, Mme Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Bernard PRIOU, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : M. Daniel BERAUD (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Mme Jasmine DE BLOCK (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Fabien LE PRUNENNEC (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Bernard PRIOU)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2015 – Adoption.

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, Déléguée aux finances, expose au Conseil municipal :

Dans le cadre du budget primitif 2015 et pour soutenir l'action des différentes structures œuvrant sur le territoire communal, il convient d'affecter les subventions de fonctionnement telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	2014	2015
A.A.C ST CHARLES	0,00 €	0,00 €
A.S.P PIGNAN	14 500,00 €	14 500,00 €
ACCORPS	300,00 €	300,00 €
ACPG-CATM	1 200,00 €	1 200,00 €
AMARANTE	300,00 €	0,00 €
AMICALE BOULISTE PIGNANAISE	700,00 €	700,00 €
AMICALE DU PERSONNEL	200,00 €	0,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS PIGNAN	1 500,00 €	1 500,00 €
APEL ECOLE PRIMAIRE ST CHARLES	500,00 €	500,00 €
ARTISTES PEINTRES SCULPTEURS	300,00 €	300,00 €
ARTS DU VITRAIL	300,00 €	300,00 €
ASSOCIATION FESTIVITES DE PIGNAN	2 000,00 €	0,00 €
ASR	300,00 €	300,00 €

ASSOCIATION RETROMECHANIQUE	500,00 €	500,00 €
ATELIERS FEMININS	250,00 €	250,00 €
CHORALE EL ECO	650,00 €	650,00 €
CLUB LEUCIOTOS	690,00 €	690,00 €
CLUB VENE ET MOSSON	450,00 €	450,00 €
COMITE DE JUMELAGE	3 000,00 €	3 000,00 €
CONTESSIMO	1 200,00 €	1 200,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE L. AUBRAC	15 500,00 €	15 500,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE L. LOUBET	4 230,00 €	4 230,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE M. ALBERT	8 060,00 €	8 060,00 €
CRECHE ZEBULON	100 000,00 €	105 000,00 €
ECG	500,00 €	500,00 €
ECOLE DE MUSIQUE L'INTERNOTE	5 300,00 €	5 300,00 €
FSE	350,00 €	350,00 €
GRS	0,00 €	1 000,00 €
GYM CHOC	500,00 €	500,00 €
PIGNAN HAND BALL	3 000,00 €	3 000,00 €
ID COUTURE	300,00 €	300,00 €
JARDINS FAMILIAUX ORTOILIERS DE PIGNAN	0,00 €	200,00 €
JUDO CLUB PIGNAN	800,00 €	800,00 €
DAICI DALAI	0,00 €	200,00 €
COUNTRY K'DANSE	200,00 €	200,00 €
KOLAM	200,00 €	200,00 €
L'OLIVIER	0,00 €	200,00 €
LA GAULE JOYEUSE	150,00 €	0,00 €
LE FITNESS	0,00 €	200,00 €
LES GARDIENS DE LA GARDIOLE	500,00 €	0,00 €
O2 GYM	600,00 €	600,00 €
OBS	800,00 €	800,00 €
PASSION PHOTO PIGNAN	500,00 €	500,00 €
PIGNAN AUTO SPORT	100,00 €	100,00 €
PIGNAN VTT	300,00 €	300,00 €
RESEAU TRANSITIONS	200,00 €	0,00 €
REVEIL PIGNANAIS	900,00 €	900,00 €
SCRABBLE	150,00 €	150,00 €
SCRAP D'EN FAIRE	0,00 €	200,00 €
SYNDICAT DE CHASSE	1 000,00 €	1 000,00 €
TAMBOURIN CLUB PIGNAN	2 000,00 €	2 000,00 €
TEMPS DANSE	500,00 €	0,00 €
TENNIS CLUB	3 000,00 €	3 000,00 €
THEATRE ATELIER DES BULLES	1 000,00 €	1 000,00 €
THEATRE LA CHICANETTE	1 000,00 €	1 000,00 €
Association Zébulon familles rurales	0,00 €	200,00 €
TOTAL	180 480,00 €	183 830,00 €

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 53/2015

Objet : Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2015 – Adoption.

N'ont pas participé au vote : M. GIL, M. SIE, M. MESSINA, M. GALINIER et M. GERVAIS.

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 29 juin 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'unanimité des suffrages exprimés,

- décide l'octroi et l'affectation des subventions de fonctionnement, telle que détaillées ci-dessus ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 24 (dont 4 pouvoirs)
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 2 juillet 2015

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

